Les dossiers de :
SINGULIERS
pluriel

Dossier réalisé par :
Franck CHABOT ; Philippe GUILLEM ; Anne-Laure PUJOS ;
Jean-Claude SORET ; Sandrine TASTAYRE ; Séverine TOKATLIAN ;
Sandra TUFFAL.
À la technique et aux fichiers tableur : Luc MAMIN

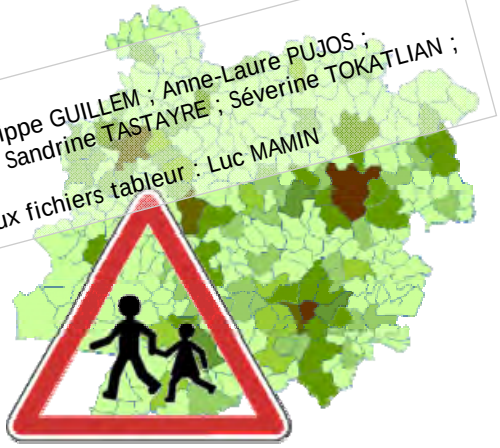

Retour sur la carte scolaire 2016

+ 3835 postes pour le premier degré.
+ 175 pour l'académie de Bordeaux ; + 16 pour le département de Lot-et-Garonne

Tour de passe-passe ?

La première session de l'exercice 2016 de la carte scolaire a été pour notre administration départementale l'occasion de réussir le tour de force de transformer une dotation positive de 16 postes supplémentaires en plus de fermetures de classes (6) que d'ouvertures (4) ! Ce qui n'a pas manqué de sauter aux yeux de tous… Cela a d'ailleurs été souligné lors du CDEN par les représentants des parents d'élèves !
Certes, les créations de Plus de maîtres que de classes ou de classes de moins de trois ans restent légitimes, mais cela se fait au détriment des moyens à mettre pour améliorer le taux d'encadrement dans bon nombre de classes.

Après une étude fine et détaillée des documents préparatoires, les représentants du SNUipp-FSU 47 ont chiffrés à 66 le nombre de postes nécessaires pour ne pas dépasser 25, élèves par classe, ainsi que 20 postes « plus de maîtres que de classes » pour que toutes les écoles considérées en éducation prioritaire en soient bénéficiaires.
À cela, il faut ajouter les postes nécessaires pour la recréation des RASED et les postes de remplaçants nécessaires.

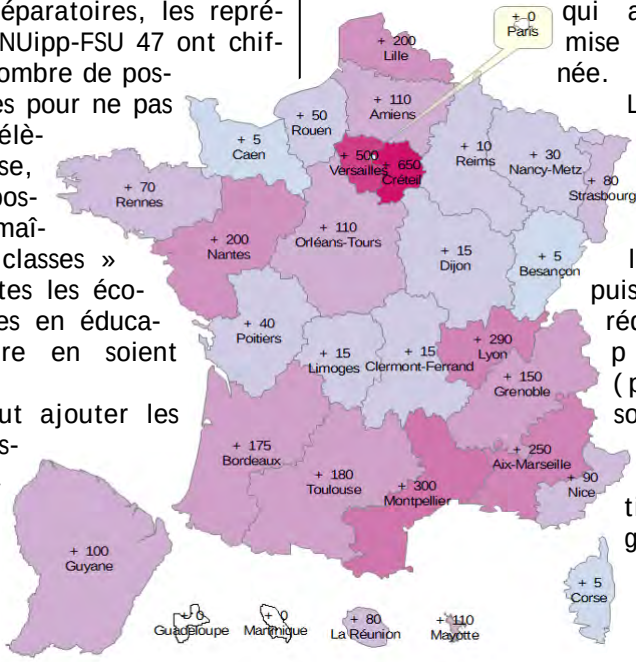

Bref, plus d'une centaine de postes…

L'administration a fait le choix de mettre l'accent sur les moyens en Éducation prioritaire. Ce qui est dérangeant c'est que les moyens alloués l'ont été en grand nombre pour répondre aux priorité d'affichages de dispositifs, en particulier pour répondre aux exigences d'engagement dans le cadre de la politique de la ville… et ce parfois même sans concertation préalable avec les équipes enseignantes. Outre les PDMQDC, la création de certaines classes de moins de trois ans montrent cet état de fait ! Là où la réflexion pédagogique des équipes prévalait pour la « labellisation » d'un dispositif de scolarisation des moins de trois ans, c'est une méthode bien différente qui a été de mise cette année.

Les écoles ont été sollicitées pour être volontaires, puis ont dû rédiger un projet (parfois/souvent suivant une organisation pédagogique « conseillée »), l'administration locale et/ou départementale se chargeant de prendre contact avec les municipalités pour finaliser les projets.
Cette façon de faire est déjà plus que discutable, mais là où cela devient carrément insupportable, c'est quand les écoles ne sont pas toujours associées aux projets…
Outre une école qui se voit retirer l'ouverture d'une classe après refus de la mairie (malgré accord préalable ?), les exemples les plus signifiants sont ceux d'une commune où la mairie et l'administration entament une réflexion sans que les écoles maternelles en soient informées, encore moins associées… et plus encore, une école qui obtient une ouverture de classe pour l'accueil des moins de trois ans… alors qu'elle n'a jamais été sollicitée !?
À côté de cela, d'autres écoles se voient refuser constamment leurs projets, pourtant portés conjointement par les équipes et les municipalités, car ils ne rentrent pas dans le cadre des choix institutionnels…

Bien sûr, après cette première salve de décisions, l'IA conserve 4,57 postes en réserve pour la carte scolaire du mois de juin. Mais on reste bien loin des besoins nécessaires.
Certaines écoles en éducation prioritaire restent même avec un effectif prévisionnel au-dessus de 25 par classe sans qu'aucune mesure d'ouverture ne soit envisagée !

(Suite page 2)

Tour de passe-passe … suite …

(Suite de la page 1)

Il est vrai que pour l'Inspecteur d'Académie, le chiffre de 25 par classe n'est écrit nulle part ! Excepté, comme l'ont fait remarquer les représentants du SNUipp-FSU, au sein d'un contrat ville… qu'il a lui-même paraphé !
Pour nous, ce chiffrage écrit noir sur blanc doit servir de règle pour toutes les écoles concernées par l'éducation prioritaire, par souci d'équité, si souvent mise en avant par notre IA-DASEN.
Notre IA a précisé que ce chiffre de 25 par classe avait été demandé par le maire d'Agen. Nous ne pouvons donc que conseiller à tous les maires de préciser quel taux d'élèves par classe ils veulent voir appliquer dans leurs écoles !!!

Les représentant-es du SNUipp-FSU ont par ailleurs acté qu'aucune mesure de blocage à fermeture n'avait été prise en cette première session. Par conséquent, ils ont clairement signifié qu'aucune fermeture « surprise » ne pourrait être actée en juin ou septembre…
L'IA a quant à lui laissé la porte ouverte à d'éventuelles mesures en fin d'année si besoin était… Les besoins institutionnels prévalent donc de loin sur les difficultés rencontrées par les personnels !!!

Les CTSD et CDEN qui viennent de se dérouler ont encore permis aux représentant-es du SNUipp-FSU de défendre **toutes les écoles** et de porter devant l'administration les argumentaires construits avec les équipes. Si la longueur du CTSD peut en rebuter certains (et pas seulement les représentants de l'administration !), nous ne nous évanouissons pas et nous continuerons d'assumer nos responsabilités de représentants du personnel.
Ce qui pourrait être considéré comme un long « blabla », comme nous avons pu le lire par ailleurs, n'est ni plus ni moins que le fondement de notre éthique syndicale : porter la voix des collègues face à l'administration et défendre leurs intérêts quel que soit le temps à y consacrer, aussi bien avant les commissions qu'au cours de celles-ci.
Notre volonté de porter cette éthique syndicale, si elle peut être remise en cause par certains, est la seule « posture » que nous continuerons d'avoir. Ce ne sera pas en tout cas celle des courbettes…
En tout état de cause, la posture qui a sans aucun doute le plus évolué au cours de cette carte scolaire, c'est celle de notre administration, qui par la voix de son premier responsable a commencé à nous prendre de haut lors du groupe de travail préparatoire au CTSD, avant de retrouver un ton bien plus courtois au cours des CTSD et CDEN…

SEGPA-EREA : le prix de l'inclusion ?

Pour résumer :
les Segpa du département perdent 32 élèves en 2016 et voient la fermeture de 5 divisions.
l'Erea gagne 1 élève et perd 1 division.
À noter :
À MIRAMONT de GUYENNE, la 6e de Segpa ferme, et l'IA ouvre une Ulis.
Les élèves de 6e en Erea effectueront leur scolarité en Segpa.
L'Erea verra également la transformation de 5 postes d'enseignants éducateurs en :
1 poste de CPE
4 postes d'Assistant d'Éducation.
La consigne est de mettre fin à la présence de nuit des enseignants éducateurs en leur substituant des AED.

C'est la spécificité même de l'EREA qui est attaquée.
Dans cet établissement, les élèves bénéficient d'une prise en charge globale et continue.
Les professionnels portent sur eux un regard à la fois éducatif et pédagogique, sur la totalité du temps de vie.

La réforme remplacera cela par une succession de prises en charge par des personnels précaires, insuffisamment formés et trop mal payés pour s'inscrire dans une durée tout particulièrement nécessaire à ces jeunes.

À suivre…

	2015					2016					Mesure de Carte scolaire
	6e	5e	4e	3e	TOTAL	6e	5e	4e	3e	TOTAL	
BON ENCONTRE La Rocal	1	1	2	2	6	1	1	2	2	6	=
LE PASSAGE T. De Viau	1	1	1	2	5	1	1	1	1	4	- 1
LAVARDAC La Plaine	1	1	1	1	4	1	1	1	1	4	=
MARMANDE J. Moulin	1	1	2	2	6	1	1	1	2	5	- 1
MIRAMONT DE GUYENNE D. Lamoulie		1	1	1	3	0	0	1	1	2	- 1
TONNEINS Germillac	1	1	2	2	6	1	1	1	1	4	- 2
FUMEL J. Monnet		1	1	1	3	0	1	1	1	3	=
VILLENEUVE/LOT Crochepierre	1	1	1	1	4	1	1	1	1	4	=
TOTAL	6	8	11	12	37	6	7	9	10	32	- 5

EREA M. C. Leriche	1	1	1	1	4	0	1	1	1	3	- 1

Le fil de la carte scolaire…

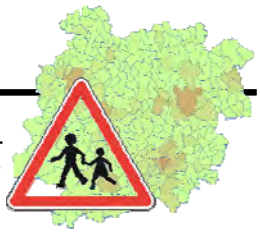

Retour sur quelques péripéties qui ont jalonné la préparation des opérations de carte scolaire.

Sans oublier que, pendant ces quinze jours, nous avons également procédé à notre vrai travail de représentants du personnel : contacter les écoles, comparer les chiffres, solliciter les argumentaires, conseiller, recueillir les informations locales…
Des dizaines de contacts téléphoniques, de courriels, de rencontres avec les collègues.

25 janvier 2016 :

Réception des documents préparatoires au CTSD du 09/02 : tout un lot de fichiers .pdf, recensant les écoles et leurs effectifs par circonscriptions. Difficile de travailler sérieusement quoi que ce soit depuis ces documents, nous entamons une saisie des données dans un fichier tableur…

26 janvier 2016 :

Réception d'un nouveau jeu de documents préparatoires en format tableur. Super ! on arrête nos saisies manuelles et on se concentre sur l'analyse des données.

27 janvier 2016 :

Nous relevons des d'erreurs concernant :

- les intitulés des données ; « rentrée 2014 », « prévisions 2015 ». Rien de très grave, les fichiers ont été refaits depuis ceux de l'an dernier, de simples oublis d'actualisation des en-têtes.
- la prise en compte – ou pas – des « deux ans » est faite de façon aléatoire, visiblement les formules de calcul sont entrées à la main, sans utilisation de fonctions permettant de tester si l'école est en REP ou si un dispositif « deux ans » est positionné sur les écoles.

Nous contactons les services de l'IA pour leur signaler les premières erreurs que nous avons relevées, cela concernait la circonscription de Villeneuve/Lot. Nous recevons alors un nouveau fichier corrigé pour cette circonscription.

28 janvier 2016 :

CAPD de préparation du mouvement national le matin, nous mettons en pause nos vérifications de carte scolaire que nous reprenons l'après-midi. Nouvelle surprise : le document corrigé reçu la veille contient de nouvelles erreurs concernant le nombre de classes ; là, c'est plus gênant, certaines écoles se voient dotées d'un nombre de classes fantaisiste…
Nous avançons nos vérifications sur les autres circonscriptions et nous y trouvons le même type d'erreurs.
Nous recontactons les services administratifs pour le leur signaler…

29 janvier 2016 :

Le matin, groupe de travail préparatoire au CTSD 2nd degré qui avait aussi à étudier les dotations des SEGPA - EREA.
L'IA nous demande si nous participerons au groupe de travail du 04 février sur la carte scolaire du 1er Degré. Nous lui disons que nous continuons à éplucher les documents préparatoires et nous lui répondrons en début de semaine suivante.
En début d'après-midi nouvelle réception de documents corrigés pour les circonscriptions de Nérac et Villeneuve/Lot.

30 et 31 janvier : week-end !

Nous parvenons à terminer l'analyse des données et nous relevons de nombreuses erreurs dans … absolument … tous les documents ! …

1er février 2016 :

Nous recontactons les services pour leur demander de … tout reprendre …

02 février 2016 :

Nouvelle réception de la totalité des documents préparatoires… enfin tous fiables !

04 février 2016 :

Nous siégeons au groupe de travail et nous lisons la déclaration suivante :

> *« Depuis que nous avons reçu les premiers documents préparatoires au CTSD, nous y avons relevé un nombre conséquent d'erreurs.*
> *Nous avons interrogé les services afin de les comprendre et de faire corriger celles qui étaient avérées.*
> *La seule transmission des documents au format .pdf nous aurait fait perdre un temps considérable ce qui nous aurait certainement amenés à devoir ne pas siéger ni à ce groupe de travail, ni au CTSD par défaut de fiabilité dans les données fournies.*
> *Nos travaux sur les fichiers tableur nous amènent à faire le constat que les services travaillent dans des conditions déplorables. Les outils utilisés sont défaillants.*
> *Nous ne parlons pas ici des compétences des secrétaires que nous ne remettons absolument pas en cause. Nous parlons bien du manque de moyens alloués pour effectuer les tâches qui leur incombent.*
> *Nous demandons à ce que ces moyens soient repensés et abondés afin que ce type d'opération puisse s'effectuer en toute clarté et en toute sérénité.*
> *Nous remercions l'ensemble des personnels avec qui nous avons eu de nombreux contacts depuis plus d'une semaine pour les travaux de correction qui ont été apportés à ces documents préparatoires. »*

Nous nous attendions à ce que l'IA nous remercie pour les travaux de vérification qui avaient permis de corriger les erreurs…
Pas du tout, Monsieur l'IA nous a pris de haut, considérant que nous remettions en cause ses personnels… et même que ses services travaillent dans d'excellentes conditions !…

05 février 2016 :

Réception des documents préparatoires au CDEN. À priori, ce sont les mêmes que pour le CTSD, nous jugeons qu'il n'y a pas urgence à les lire… voir plus loin…

(Suite page 4)

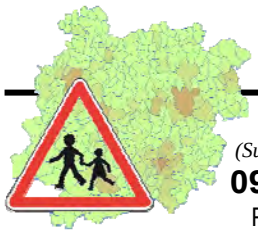

(Suite de la page 3)

09 février 2016 :

Réunion fleuve du CTSD à la suite de laquelle nous synthétisons les informations pour les mettre en ligne sur notre site et pour être sûrs que tout est bien réglementaire.

En milieu d'après-midi, les premiers doutes nous assaillent… et si l'IA s'était encore trompé ? …

À 18h00, nous recevons le communiqué carte scolaire de l'inspection académique. Un document .pdf que nous transformons rapidement en fichier tableur… et patatras, nous y trouvons trois erreurs.

Nous revérifions tous nos calculs, nous croisons les notes papier avec les fichiers tableur, pas de doute, le communiqué contient des inexactitudes.

10 février 2016 :

Nous envoyons tôt le matin un courriel à l'IA pour signaler les erreurs :

> *« Suite au CTSD d'hier et après lecture du communiqué « Carte Scolaire » de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous vous faisons part des remarques suivantes.*
>
> *Correctifs*
>
> *À moins que nous ne fassions erreur, les deux mesures rappelées ci-dessous méritent d'être corrigées :*
>
> *l'ouverture de classe à AGEN ; école élémentaire HERRIOT ne représente pas 1 poste, mais 1,08 ;*
>
> *l'ouverture de classe à AGEN ; école élémentaire LACOUR ne représente pas 1,08 poste mais 1,17.*
>
> *Oublis ?*
>
> *Les deux mesures ci-dessous n'apparaissent pas dans le communiqué à moins que nous n'ayons pas su les lire :*
>
> *baisse de la quotité de décharge de direction de l'école élémentaire BARA à AGEN ;*
>
> *retrait d'emploi de Directeur du CMPP de VILLENEUVE/LOT.*
>
> *Besoin de précisions*
>
> *Il est indiqué « Ouverture d'un poste de décharge pour les 14 écoles à 8 classes ».*
>
> *Nous avons besoin de savoir :*
>
> *le volume global consommé par cette augmentation des décharges ;*
>
> *la liste précise et complète des écoles concernées*
>
> *Rappel*
>
> *La future ouverture d'une classe « enfants autistes » ne devra pas être décomptée de la dotation académique des 16 postes, mais est prévue dans un contingent ministériel spécifique. »*

L'administration reconnaît les erreurs pour les écoles d'AGEN.

Elle précise aussi que le futur arrêté de carte scolaire qui sera rendu à l'issue du CDEN comprendra bien les points que nous pensions oubliés.

Pour les 14 écoles à 8 classes, le véritable problème que nous avions, c'est que nous ne parvenions pas à en trouver 14 sur le département, mais seulement 13… Après échange avec les services, c'était bien une erreur administrative qui « offrait » une classe en plus à une école d'AGEN…

Pour la classe maternelle « enfants autistes », l'administration nous répond que n'ayant pas encore d'information émanant du ministère, elle doit comptabiliser cette ouverture dans le cadre de la dotation académique. Cette réponse nous semble logique, nous attendons donc que le ministère communique vite auprès de ses services déconcentrés afin de les informer de l'existence de ce contingent particulier de postes.

Nous attendons une réponse écrite qui arrive sous la forme d'une nouvelle présentation des choses vers 17h00, elle est bien plus claire et complète.

En attendant la réponse ci-dessus, et par acquit de conscience, nous avions ouvert les documents préparatoires au CDEN, en pensant trouver les mêmes que pour le CTSD.

Rappel : ces documents ont été reçus le 05 février par toutes les personnes siégeant au CDEN : Préfecture, Conseil Départemental, représentants des Maires, des parents d'élèves, des associations complémentaires, des personnels bien sûr…

Et bien, à la date du 10 février, il se peut que nous ayons été les seuls à avoir ouvert ces documents…

Parce que, à part celui de la circonscription d'Agen3, tous les autres étaient incomplets et personne ne l'avait signalé : seules les pages des écoles maternelles y figuraient. Pas d'écoles élémentaires, pas d'écoles primaires, pas de RPI pour Agen1, Marmande, Nérac, Ste Livrade, Villeneuve…

Nous appelons les services administratifs pour leur signaler ces erreurs et cela explique le nouveau jeu de documents reçus le 10 février vers 11h15 par tous les membres du CDEN.

Pour conclure ?

Nous tenons à redire ici que ce ne sont pas les compétences des services administratifs que nous pointons du doigt mais bien les conditions exécrables dans lesquelles ils doivent travailler.

D'ailleurs, une visite du CHS-CT le 30 janvier 2014, à la demande des personnels, avait pointé les difficultés rencontrées dans l'organisation des services.

Il se peut que Monsieur l'Inspecteur d'Académie n'apprécie pas nos modes d'intervention. Cela ne nous dérange pas.

Ce qui est gênant c'est la propension actuelle, au sein de l'encadrement de l'Éducation Nationale, à vouloir faire semblant que tout va bien. Parce que, forcément un jour ou l'autre, le système va s'écrouler comme un château de cartes… et ce même encadrement sera le premier à s'étonner et à chercher les coupables…

Que ce soient les questions des rythmes scolaires, de la formation initiale et continue, et même comme démontré ci-dessus de la simple gestion ordinaire d'une administration, le bilan est peu reluisant et ce sont toutes les écoles qui, sur le terrain, en paient les frais…

Après le CTSD et le CDEN de février

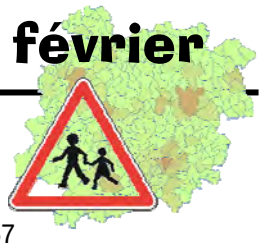

Rentrée 2016 : + 16 postes pour le Lot-et-Garonne

Mesures de Carte scolaire	Ouvertures	Fermetures	Solde
Classes	4	6	-2
Accueil 2 ans	3	0	3
PDMQDC	5	0	5
RASED	0	0	0
DECHARGES	6,48	4,55	1,93
AUTRES	4,5	1	3,5
Total	**22,98**	**11,55**	**11,43**

Toutes les mesures de carte scolaire sont en ligne :
http://47.snuipp.fr/spip.php?article4179

À l'issue du CTSD et du CDEN de février, l'IA conserve une réserve de 4,57 postes pour boucler sa carte scolaire en juin prochain : 16 - 11,43 = 4,57.
À noter : aucune mesure de blocage, ni à la fermeture, ni à l'ouverture, cette année.

Le déploiement des postes PDMQDC (Plus De Maîtres Que De Classes) et de la scolarisation des enfants de moins de trois ans ainsi que l'augmentation de la quotité de décharge de service pour les directions absorbent la quasi-totalité de la dotation départementale.

Retour sur quinze ans de cartes scolaires

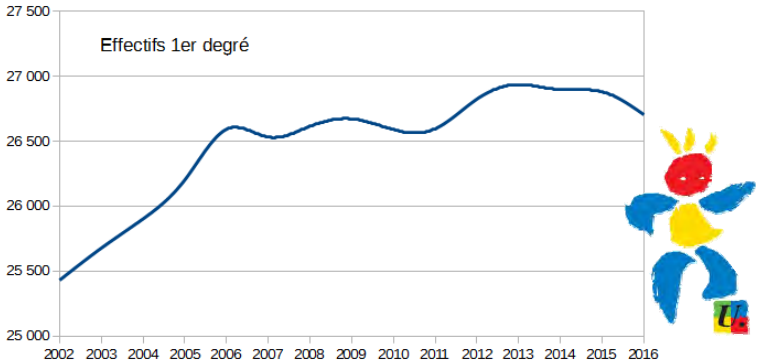

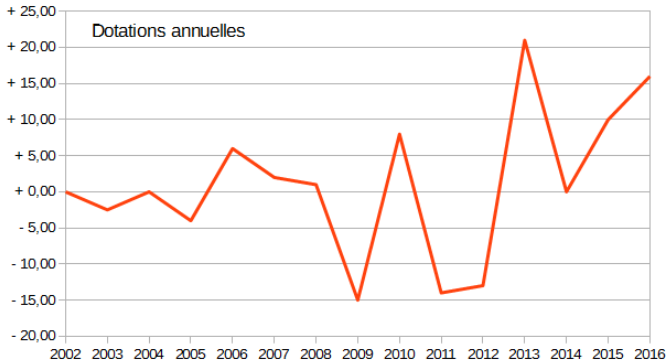

Depuis la rentrée scolaire 2002 :

- pour les effectifs ; à la rentrée 2016, ce sont 1274 élèves de plus qu'en septembre 2002 qui sont attendus.
- pour les postes ; à la rentrée 2016, il y aura 15,5 postes de plus qu'en 2002.

Soit, un poste en plus par tranche de 82 élèves supplémentaires…

En ne regardant les chiffres que depuis 2012, le département connaît une augmentation de 34 postes (soit 1 poste par tranche de 3 élèves supplémentaires). C'est une amélioration indéniable, qu'il convient cependant de nuancer : sur ces 34 postes liés à la refondation de l'école, seuls 7,5 sont des postes « classe »… tous les autres ont été utilisés pour la gestion du système (décharges de service, postes de formateurs, postes de remplaçants) ou pour mettre en place le dispositif PDMQDC…

RÉSUMÉ RAPIDE

Les 2 dernières années du quinquennat Sarkozy ont été marquées par des suppressions massives de postes sans précédent sur le plan national (- 8 067 postes) alors même que les effectifs continuaient de croître dans le premier degré.
11 747 postes ont été recréés depuis 4 ans, mais le nombre d'élèves a augmenté parallèlement de 94 400 unités !

Certes, pour 2016, un effort particulier a été fait avec la création de 3 835 postes dans le premier degré. Mais le niveau de ces dotations n'est pas à la hauteur des ambitions affichées par le Président de la République dès son élection.
Si quelques postes de remplaçants ont pu être créés en 2015 et si, en 2016, les nouveaux dispositifs (accueil des moins de 3 ans, plus de maîtres que de classes) devraient être étendus, l'Éducation Nationale ne bénéficie toujours pas de moyens suffisants pour assurer correctement ses missions.
La formation initiale des professeurs d'école stagiaires est particulièrement bâclée, la formation continue des titulaires est actuellement en friche (il y a pourtant urgence à ce que les enseignants réactualisent leurs connaissances professionnelles, notamment pour s'approprier les nouveaux programmes) et le rétablissement des Rased est reportée d'année en année : plus de 4 000 postes de Rased manquent toujours à l'appel depuis 2008, ce qui prive encore des milliers d'élèves en difficultés scolaires d'une aide spécialisée.

La préparation de la rentrée 2016 s'annonce donc plus morose que ce que l'administration veut bien admettre.

Toutes les mesures...

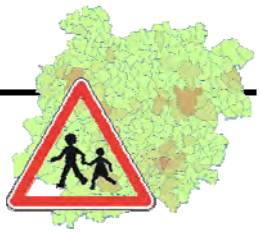

Postes CLASSES			
AGEN	ECOLE ELEM	É. HERRIOT	1OUVERTURE
AGEN	ECOLE ELEM	É. LACOUR	1OUVERTURE
CLAIRAC	ECOLE ELEM		1FERMETURE
LA CROIX-BLANCHE	RPI		1OUVERTURE
LÉVIGNAC-DE-GUYENNE	RPI		1FERMETURE
MONFLANQUIN	ECOLE ELEM		1FERMETURE
NÉRAC	ECOLE ELEM	M. CURIE	1FERMETURE
SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS	ECOLE PRIM		1FERMETURE
SAUVETERRE-LA-LÉMANCE	ECOLE PRIM		1FERMETURE
SENESTIS	RPI		1OUVERTURE

Postes Classe accueil des 2 ans			
AGEN	ECOLE MAT	É. LACOUR	1OUVERTURE
NÉRAC	ECOLE MAT	J. PRÉVERT	FLECHAGE*
NÉRAC	ECOLE MAT	J. MOULIN	FLECHAGE*
VILLENEUVE-SUR-LOT	ECOLE MAT	J. MACÉ	1OUVERTURE
VILLENEUVE-SUR-LOT	ECOLE MAT	J. FERRY	1OUVERTURE

* Les deux postes « Fléchage » ne sont pas des créations de postes, juste des transformations de postes existant.

Autres postes				
HAUTEFAGE-LA-TOUR			TR ZIL*	1OUVERTURE
LAFOX	ECOLE PRIM		TR ZIL*	1OUVERTURE
AGEN	ECOLE MAT	M. SENTINI	ADJ OCCITAN**	0,5OUVERTURE
MARMANDE	ECOLE ELEM	J. JAURÈS	ADJ OCCITAN	0,5OUVERTURE
MEILHAN-SUR-GARONNE	RPI		ADJ OCCITAN	0,5OUVERTURE
VILLENEUVE-SUR-LOT	CMPP***		DIRECTEUR	1FERMETURE
NÉRAC	INSPECTION		CPC TICE	1OUVERTURE

* pour décharges des directions d'écoles à trois classes
** en complément du 1/2 poste déjà existant
*** poste pris en charge par l'ALGEEI (détachement)

Par ailleurs, deux mesures seront confirmées en juin :
Un poste ADJ SPE OPT D TED (classe autistes) sera ouvert à Agen.
Un poste ULIS-École sera implanté quelque part dans le département.

Postes PDMQDC (plus de maîtres que de classes)			
AGEN	ECOLE ELEM	P. BERT	1OUVERTURE
MARMANDE	ECOLE ELEM	LOLYA	1OUVERTURE
PORT-SAINTE-MARIE	ECOLE ELEM		1OUVERTURE
TONNEINS	ECOLE ELEM	J. MACÉ	1OUVERTURE
VILLENEUVE / LOT	ECOLE ELEM	F. BUISSON*	0,5OUVERTURE
VILLENEUVE / LOT	ECOLE ELEM	J. JAURÈS*	0,5OUVERTURE

* L'école J. JAURÈS récupère son poste à plein temps, la création a lieu sur F. BUISSON.

Défléchage de postes « Langue Vivante »			
AGEN	ECOLE ELEM	CARNOT	1
BEAUPUY	ECOLE PRIM		1
BIRAC-SUR-TREC	ECOLE PRIM		1
BRAX	ECOLE PRIM		1
COLAYRAC-SAINT-CIRQ	ECOLE ELEM	R CASSIN	1
FOURQUES-SUR-GARONNE	ECOLE PRIM		1
FUMEL	ECOLE ELEM	J. JAURÈS	1
HOUEILLÈS	ECOLE PRIM		1
LAUZUN	ECOLE PRIM		1
LE PASSAGE	ECOLE ELEM	F. BUISSON	1
MARMANDE	ECOLE ELEM	É. HERRIOT	1
PUJOLS	ECOLE ELEM	PETIT TOUR	1
SAINT-HILAIRE-DE- LUSIGNAN	ECOLE PRIM		1
VILLENEUVE-SUR-LOT	ECOLE ELEM	C. MAROT	1
VILLENEUVE-SUR-LOT	ECOLE ELEM	J. FERRY	2

Ces défléchages ne sont pas des fermetures de postes, juste une requalification

Décharges de service

VILLES	ECOLES		TYPE DE DECHARGE	Quotité 2016-2017	Comparatif avec 2015-2016
AGEN	ECOLE ELEM	J. BARA	DECH DIR	1/4	- 0,25
AGEN	ECOLE ELEM	É. HERRIOT	DECH DIR	1/3	+ 0,08
AGEN	ECOLE ELEM	É. LACOUR	DECH DIR	1/2	+ 0,17
AGEN	ECOLE MAT	É. LACOUR	DECH DIR	1/4	+ 0,25
AGEN	ECOLE PRIM	SCALIGER	DECH DIR	1/3	+ 0,08
AGEN			DECH REP	1/2	+ 0,50
ASTAFFORT	ECOLE PRIM		DECH DIR	1/3	+ 0,08
ESTILLAC	ECOLE PRIM		DECH DIR	1/3	+ 0,08
LAYRAC	ECOLE ELEM		DECH DIR	1/3	+ 0,08
LE PASSAGE	ECOLE ELEM	F. BUISSON	DECH DIR	1/3	+ 0,08
LÉVIGNAC-DE-GUYENNE	RPI		DECH DIR	0	- 0,25
MARMANDE	ECOLE ELEM	J. JAURÈS	DECH DIR	1/3	+ 0,08
MARMANDE	ECOLE PRIM	BEYSSAC	DECH DIR	1/3	+ 0,08
PUJOLS	ECOLE ELEM	PETIT TOUR	DECH DIR	1/3	+ 0,08
SAINTE-BAZEILLE	ECOLE ELEM		DECH DIR	1/3	+ 0,08
TONNEINS	ECOLE ELEM	J. FERRY	DECH DIR	1/3	+ 0,08
TONNEINS			DECH REP	4/9	+ 0,22
VILLENEUVE-SUR-LOT	ECOLE ELEM	J. JAURÈS	DECH DIR	1/3	+ 0,08
VILLENEUVE-SUR-LOT	ECOLE ELEM	LUFLADE	DECH DIR	1/3	+ 0,08
VILLENEUVE-SUR-LOT	ECOLE MAT	J. MACÉ	DECH DIR	1/4	+ 0,25

Rappel :
Les écoles à 9 classes avaient vu, l'an dernier, leur quotité de décharge de direction passer de 0,25 à 0,33.
Cette année, c'est au tour des écoles à 8 classes de passer de 0,25 à 0,33 de décharge de direction.
L'administration a eu bien du mal à nous fournir une liste fiable des écoles concernées...

SNUipp-FSU

Prochaine étape des opérations de carte scolaire : CTSD en juin